



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 30  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 5  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 22.064/D

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

SEANCE DU 13/10/2022

LE JEUDI TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX A 19H03, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Nicolas DOHIN,  
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,  
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,  
Madame Lucrece BOUSSAÏD BINAZON, Monsieur Dominique ESTEVE, Monsieur Nourdine SEDRATI,  
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,  
Monsieur Karim SELLAMI, Madame Caroline COLL, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL,  
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,  
Madame Nathalie MAGNIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,  
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Madame Clarisse ANDRÉ a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : [monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr](mailto:monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire*

SEANCE DU 13/10/2022

**OBJET :**        **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2311-5 et L.2311-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu le compte administratif 2021 de la Ville adopté par le Conseil Municipal du 28 juin 2022 et en conformité avec le compte de gestion présenté par le Comptable Public

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'organe délibérant,

Considérant que les comptes de l'exercice 2021 font apparaître un résultat excédentaire de :

- 3 187 994,76€ sur la section de fonctionnement :
- 352 447,43€ sur la section de fonctionnement :

Considérant que les restes à réaliser 2021 présentent un solde négatif de 2 074 934,81€, et par conséquent le résultat global de la section d'investissement s'élève à - 1 722 487,38€,

Considérant qu'en cas de déficit de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement, et le reliquat est libre d'affectation.

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU 13/10/2022

**OBJET :** AFFECTATION DU RESULTAT 2021

**ADOpte**

**30 Voix Pour, 5 Abstentions**

**ARTICLE 1 :** AFFECTE le résultat de fonctionnement de 3 187 994,76€ comme suit :

- En investissement : excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour 2 694 526,28€
- En fonctionnement : excédent de fonctionnement reporté (002) pour 493 468,48€

**ARTICLE 2 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 14/10/2022

**Le Maire**  
**Vice-Président de la Communauté d'agglomération**  
**Val d'Yerres Val de Seine**



**Bruno GALLIER**

**Le Secrétaire de séance**

**Nicolas DOHIN**

Acte publié sur le site de la Ville le : 17/10/2022

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

*Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire*

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 22.064/D

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20221013-BRU\_DE\_22374\_1-DE

Date de l'acte : 13/10/2022

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_22374\_1

Date de réception en Préfecture : 17 octobre 2022